

AKTO et l'Agefiph renouvellent leur engagement en faveur de la formation et de l'emploi des personnes en situation de handicap dans les branches des services

Paris, le 26 juin 2025. Le 18 juin, AKTO et l'Agefiph ont renouvelé leur convention de partenariat pour la période 2025-2027, avec l'ambition d'augmenter le recours à l'alternance pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les branches des services. Ce partenariat vient renforcer les actions déjà mises en place entre ces deux acteurs dans le cadre d'une première convention 2022-2024.

Les personnes en situation de handicap rencontrent encore de nombreux freins pour accéder ou se maintenir dans l'emploi. Elles sont, en effet, **deux fois plus touchées par le chômage**, elles **demeurent moins qualifiées et la durée de leurs périodes de chômage est beaucoup plus longue**. Dans ce contexte, l'implication de tous les acteurs de l'écosystème pour garantir l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap est un enjeu majeur, **notamment dans les branches des services** qui font face à des enjeux de recrutement.

Cette convention triennale nationale est déclinée au niveau régional entre les directions régionales d'AKTO et les 14 délégations régionales de l'Agefiph, dans l'objectif de répondre aux réalités de terrain et permettre la mise en place de projets opérationnels entre les différentes parties prenantes locales : entreprises, partenaires de l'emploi, salariés, demandeurs d'emploi, etc. Ces actions seront suivies par un comité de pilotage national qui établira le bilan des collaborations nationales et régionales d'AKTO et de l'Agefiph.

Ce renouvellement de partenariat entre l'Agefiph et AKTO vient renforcer de nombreuses actions mises en place dans le cadre de la précédente convention de partenariat.

Au démarrage du partenariat, **une étude a été réalisée pour identifier les besoins des branches professionnelles du périmètre d'AKTO** afin d'identifier les freins et opportunités. Celle-ci a permis de proposer un plan d'action dès 2023 qui visait :

- A l'échelle des branches : de professionnaliser les partenaires sociaux au sujet du handicap (modules de sensibilisation, rendez-vous annuels, guide de bonnes pratiques ...)
- A l'échelle des entreprises : de renforcer la professionnalisation des entreprises, notamment par le biais de parcours de sensibilisation internes dit « Parcours Travailleurs Handicapés »

En 2024, **l'organisation d'un séminaire handicap interbranches** à destination des partenaires sociaux, est venu nourrir leur réflexion sur le handicap en dégagant des similitudes, complémentarités et en partageant des bonnes pratiques. La sensibilisation est un des enjeux phares pour instaurer un socle d'intervention favorable à l'échelle des branches, favoriser l'appropriation du sujet, le démystifier, lever les potentiels freins et mettre en exergue les réussites.

La convention 2022-24 a déjà permis :

- De faire bénéficier **8 783 personnes en situation de handicap d'un parcours de formation en alternance**
- De permettre **plus de 1780 préparations opérationnelles à emploi collectif (POEC) auprès des demandeurs d'emploi en situation de handicap**
- De sensibiliser **plus de 10 700 entreprises** (dont organismes de formation et CFA) **à l'accompagnement et à la sécurisation des parcours d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap**,
- De mener **613 actions sur l'ensemble des territoires** y compris les DROM (Parcours TH, Ateliers, rallye pour l'emploi, webinaires, Aktiv'alternance) permettant à la fois une sensibilisation sur le handicap et des rencontres entre les différents publics (entreprises, salariés, organismes de formation, jeunes) pour guider vers des projets de formation et d'emploi. A noter, la mobilisation de **plus de 450 CFA aux 51 événements Aktiv'alternance** dédiés à l'alternance des personnes en situation de handicap.
- De développer progressivement les **parcours de formation travailleurs handicapés** qui implique aujourd'hui plus de **1220 entreprises engagées** dans la démarche

La déclinaison régionale de cette première convention a également permis la création d'un réseau de **17 référents handicap implantés en région**, sur lesquels AKTO et l'Agefiph s'appuient pour élaborer les plans d'actions régionaux. Des plans d'actions territoriaux ont déjà été mis en place dans 12 régions de l'hexagone, ainsi qu'en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion et à Mayotte.

La nouvelle convention 2025-27 s'inscrit dans la continuité des deux axes de travail déjà définis par AKTO et l'Agefiph, à savoir :

- **Renforcer l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées,**
- **Amplifier la mobilisation des branches professionnelles et des entreprises en faveur de l'emploi des personnes handicapées.**

Renforcer l'accès à l'emploi par la sécurisation des parcours professionnels

AKTO et l'Agefiph s'engagent à favoriser l'alternance pour augmenter l'accès à la formation et l'emploi durable des personnes en situation de handicap. Ce dispositif est aujourd'hui **une des meilleures voies pour permettre aux personnes avec peu ou pas de qualifications d'accéder à l'emploi**. Les actions prévues incluent notamment la **promotion de l'alternance auprès des entreprises et des personnes en situation de handicap** au niveau national. Elles comprennent également l'animation des organismes de formation, des CFA et de leurs référents handicap dans le cadre des Aktiv'Alternance handicap (ateliers thématiques rassemblant les acteurs régionaux de l'emploi et de la formation).

L'emploi durable signifie de **tout mettre en œuvre pour garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**. Chaque situation est unique et **nécessite une approche dédiée** : aménagement du poste de travail, achat de matériel spécial et dispositifs d'aide à la personne. Ainsi, AKTO et l'Agefiph visent à sensibiliser, **accompagner et outiller les équipes d'AKTO comme les entreprises sur cette thématique**.

Enfin, **AKTO et l'Agefiph renforcent les actions de préparation à l'emploi pilotées par l'OPCO**, à l'attention des personnes en situation de handicap, en réponse aux besoins des branches des services.

Amplifier la mobilisation des branches et des entreprises

AKTO et l'Agefiph s'attachent à identifier les priorités des branches professionnelles des services en matière d'emploi, de formation et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et à **accompagner les branches qui en feront la demande dans la formalisation de leurs besoins et l'identification des leviers d'intervention pour la mise en œuvre de politiques handicap**. Au niveau national, cet objectif implique par exemple la sensibilisation des partenaires sociaux des branches via les Modules de professionnalisation mis à disposition sur la plateforme AppuiPro de l'Agefiph.

AKTO et l'Agefiph **poursuivent le déploiement d'actions d'information, de sensibilisation et de professionnalisation** (webinaires, guide de bonnes pratiques, campagnes de communication, etc.) **auprès des entreprises**. L'objectif est de favoriser des politiques volontaristes en matière de formation et d'emploi des personnes en situation de handicap.

Enfin, **AKTO s'engage à professionnaliser ses salariés pour faciliter l'appui de ses équipes conseil aux entreprises** sur la thématique de l'emploi, de la formation et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En effet, les entreprises ressortissantes d'AKTO étant **majoritairement des TPE**, celles-ci possèdent **rarement une personne dédiée aux questions de RH et de formation, au fait des enjeux du handicap dans l'emploi**. Ces entreprises ont donc besoin d'un conseil et d'un accompagnement dédiés, par des experts d'AKTO formés par l'Agefiph.

"Favoriser l'emploi des personnes handicapées, c'est renforcer l'égalité des chances en valorisant leurs parcours professionnels. Grâce aux Modules de professionnalisation d'AppuiPro et à la Ressource Handicap Formation, les entreprises disposent aujourd'hui d'outils concrets pour s'engager durablement en faveur d'un monde du travail plus inclusif, permettant la sécurisation des parcours professionnels des salariés en situation de handicap. C'est notre objectif avec AKTO et je m'en réjouis", a déclaré Christian Ploton, Président de l'Agefiph.

"Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi est l'un des axes stratégiques poursuivi par le Conseil d'administration d'AKTO. Or, les personnes en situation de handicap ont encore trop de difficultés à accéder à la formation et à l'emploi. Ce partenariat nous permet de mettre en place des objectifs et des modalités concrètes, de les suivre dans le temps et de nous assurer de l'impact de notre action pour faire progresser la formation des salariés en situation de handicap et leur insertion dans l'emploi", a déclaré Jean Hédou, Président d'AKTO.

"Changer le regard sur le handicap est l'affaire de tous, et AKTO prend cette mission très à cœur. Les actions prévues dans le cadre de cette convention incluent la sensibilisation des branches professionnelles et des entreprises des secteurs des services, qui font face à des difficultés de recrutement. C'est aussi une occasion de mobiliser l'écosystème de la formation et de l'emploi dans son ensemble, autour d'actions dédiées à la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap, comme lors des Aktiv' Alternance.", a commenté Laurent Barthélemy, Vice-président d'AKTO.

Contact presse AKTO : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

Pour en savoir plus : www.akto.fr / [Linkedin](#)

Contacts Agefiph : Ghislaine Cristofolletti / 06 21 65 41 96

Agence Wellcom/ Bastien Depond – Anne Mauvieux – Louna Bénicourt / agefiph@wellcom.fr / 01 46 34 60 60

À propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2024, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 175 650 interventions auprès de personnes en situation de handicap et des entreprises.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X @Agefiph_